



## Comité syndical du 13 avril 2022

### DELIBERATION N° 22-015

#### Objet : Approbation du compte de gestion 2021.

Le treize avril deux mille vingt-deux à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :  
- 6 AVR. 2022

Date d'affichage :  
22 AVR. 2022

Acte rendu exécutoire :  
22 AVR. 2022

Publication ou  
notification :  
22 AVR. 2022

#### Sont présents :

M. Pierre-Édouard EON  
Mme Christiane AKNOUCHE

Président du Syndicat Val d'Oise Numérique  
Déléguée de la CC Carnelle Pays de France

#### Sont en visioconférence :

M. Julien BACHARD  
M. Cédric SABOURET  
M. Stanislas BARTHELEMI  
M. Jean-Pierre DORE

Délégué du Département du Val d'Oise  
Délégué du Département du Val d'Oise  
Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts  
Délégué de la CC Vexin Val de Seine

#### Est excusé et suppléé :

M. Pierre BARROS

Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été  
suppléé par M. BARBELANE en visioconférence

#### Ont donné pouvoir :

Mme Marie-Christine CAVECCHI  
M. Mickaël DECLERCK  
M. Thomas VATEL  
M. Olivier ANTY  
M. Éric BAERT  
M. Philippe HOUDAILLE  
M. Jean-Christophe POULET

Déléguée du Département du Val d'Oise a donné  
pouvoir à M. EON  
Délégué du Département du Val d'Oise a donné  
pouvoir à M. BACHARD  
Délégué du Département du Val d'Oise a donné  
pouvoir à M. DORE  
Délégué de la CC Haut Val d'Oise a donné pouvoir  
à Mme AKNOUCHE  
Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a  
donné pouvoir à M. BARTHELEMI  
Délégué de la CC Vexin Centre a donné pouvoir à  
M. BARBELANE  
Délégué de la CA Val Parisis a donné pouvoir à  
M. SABOURET

#### Est absent :

M. Yves CITERNE

Délégué de la CA Plaine Vallée

Secrétaire de séance : M. Pierre-Édouard EON

**Le Comité syndical,**

*Vu les articles L.5721, L.5722 et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu le rapport n° 22-015,  
Vu le Compte de Gestion du Payeur départemental pour 2021,  
Vu les résultats budgétaires et les résultats d'exécution joints à la présente délibération*

Considérant qu'avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de Gestion pour le budget principal (en l'absence de budgets annexes),  
Considérant que le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif,  
Considérant que les écritures du comptable sont en concordance avec la gestion de l'ordonnateur,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

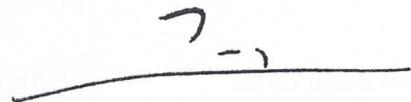
**DONNE ACTE** au Président de la présentation du compte de gestion de l'exercice 2021, produit par le Payeur départemental conformément à l'article D. 3342-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**ADOpte** le compte de gestion du Payeur départemental du budget principal de Val d'Oise Numérique pour l'exercice 2021 dont la synthèse des résultats budgétaires et des résultats d'exécution est intégrée au rapport de présentation ;

**DIT** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;

**CHARGE** le Président et le Directeur général de Val d'Oise Numérique, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Le Président**



**Monsieur Pierre Édouard FORT**



22 AVR. 2022

## Comité syndical du 13 avril 2022

### DELIBERATION N° 22-016

**Objet : Approbation du compte administratif 2021.**

Le treize avril deux mille vingt-deux à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :

- 6 AVR. 2022

Date d'affichage :

22 AVR. 2022

Acte rendu exécutoire :

22 AVR. 2022

Publication ou  
notification :

22 AVR. 2022

#### Sont présents :

M. Pierre-Édouard EON

Président du Syndicat Val d'Oise Numérique

Mme Christiane AKNOUCHE

Déléguée de la CC Carnelle Pays de France

#### Sont en visioconférence :

M. Julien BACHARD

Délégué du Département du Val d'Oise

M. Cédric SABOURET

Délégué du Département du Val d'Oise

M. Stanislas BARTHELEMI

Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts

M. Jean-Pierre DORE

Délégué de la CC Vexin Val de Seine

#### Est excusé et suppléé :

M. Pierre BARROS

Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE en visioconférence

#### Ont donné pouvoir :

Mme Marie-Christine CAVECCHI

Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON

M. Mickaël DECLERCK

Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. BACHARD

M. Thomas VATEL

Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. DORE

M. Olivier ANTY

Délégué de la CC Haut Val d'Oise a donné pouvoir à Mme AKNOUCHE

M. Éric BAERT

Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a donné pouvoir à M. BARTHELEMI

M. Philippe HOUDAILLE

Délégué de la CC Vexin Centre a donné pouvoir à M. BARBELANE

M. Jean-Christophe POULET

Délégué de la CA Val Parisis a donné pouvoir à M. SABOURET

#### Est absent :

M. Yves CITERNE

Délégué de la CA Plaine Vallée

Secrétaire de séance :

M. Pierre-Édouard EON

**Le Comité syndical,**

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu le rapport n°22-015,*

*Vu le rapport n°22-016,*

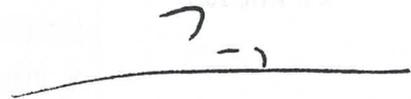
**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Président ayant quitté la salle et n'ayant pas participé au vote du compte administratif :**

**ADOpte** le compte administratif 2021 de l'ordonnateur ;

**ARRETE** définitivement les comptes du Syndicat en approuvant le compte administratif de l'exercice 2021, après avoir constaté la conformité de ses écritures avec les comptes de gestion, en application de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CHARGE** le Président et le Directeur général de Val d'Oise Numérique, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Le Président**



**Monsieur Pierre Édouard EON**



**Comité syndical du 13 avril 2022**

**DELIBERATION N° 22-017**

**Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2021.**

Le treize avril deux mille vingt-deux à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :

- 6 AVR. 2022

Date d'affichage :

22 AVR. 2022

Acte rendu exécutoire :

22 AVR. 2022

Publication ou notification :

22 AVR. 2022

**Sont présents :**

M. Pierre-Édouard EON

Président du Syndicat Val d'Oise Numérique

Mme Christiane AKNOUCHE

Déléguée de la CC Carnelle Pays de France

**Sont en visioconférence :**

M. Julien BACHARD

Délégué du Département du Val d'Oise

M. Cédric SABOURET

Délégué du Département du Val d'Oise

M. Stanislas BARTHELEMI

Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts

M. Jean-Pierre DORE

Délégué de la CC Vexin Val de Seine

**Est excusé et suppléé :**

M. Pierre BARROS

Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE en visioconférence

**Ont donné pouvoir :**

Mme Marie-Christine CAVECCHI

Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON

M. Mickaël DECLERCK

Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. BACHARD

M. Thomas VATEL

Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. DORE

M. Olivier ANTY

Délégué de la CC Haut Val d'Oise a donné pouvoir à Mme AKNOUCHE

M. Éric BAERT

Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a donné pouvoir à M. BARTHELEMI

M. Philippe HOUDAILLE

Délégué de la CC Vexin Centre a donné pouvoir à M. BARBELANE

M. Jean-Christophe POULET

Délégué de la CA Val Parisis a donné pouvoir à M. SABOURET

**Est absent :**

M. Yves CITERNE

Délégué de la CA Plaine Vallée

Secrétaire de séance :

M. Pierre-Édouard EON

**Le Comité syndical,**

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu le rapport n°22-017,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

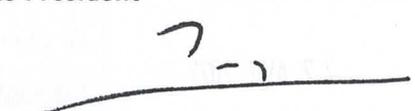
**AUTORISE** l'affectation du résultat net de fonctionnement de l'exercice 2022 comme suit :

- reprise en recette de fonctionnement pour un montant de **517 221,33 €** à l'article R002 Résultat reporté,
- reprise en recette d'investissement pour un montant de **2 154 421,82 €** à l'article R001 Solde d'exécution reporté.

**CHARGE** le Président et le Directeur général de Val d'Oise Numérique, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Le Président**



  
**Monsieur Pierre Édouard EON**





## Comité syndical du 13 avril 2022

### DELIBERATION N° 22-018

#### Objet : Vote du budget primitif 2022.

Le treize avril deux mille vingt-deux à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	<b><u>Sont présents :</u></b>	
- 6 AVR. 2022	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	<b><u>Sont en visioconférence :</u></b>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
22 AVR. 2022	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<b><u>Est excusé et suppléé :</u></b>	
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE en visioconférence
Acte rendu exécutoire :	<b><u>Ont donné pouvoir :</u></b>	
22 AVR. 2022	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON
	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. BACHARD
Publication ou notification :	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. DORE
22 AVR. 2022	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise a donné pouvoir à Mme AKNOUCHE
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a donné pouvoir à M. BARTHELEMI
	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre a donné pouvoir à M. BARBELANE
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis a donné pouvoir à M. SABOURET
	<b><u>Est absent :</u></b>	
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu le rapport n°22-018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le Budget Primitif 2022 du Syndicat VONum tel qu'il est présenté ci-dessous, par chapitres :

**Budget Principal (montants TTC) - instruction budgétaire M 52 -  
Budget non assujetti à la TVA**

Dépenses d'investissement par chapitre :

Chapitre	Intitulé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0
13	Subventions d'investissement	0
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	723 334,13
204	Subventions d'équipement versées	4 315 957,80
21	Immobilisations corporelles	2 007 500,28
22	Immobilisations reçues en affectation	0
23	Immobilisations en cours	0
010	Revenu minimum d'insertion	0
018	Revenu de solidarité active	0
26	Participations et créances rattachées	0
27	Autres immobilisations financières	0
28	Amortissement des immobilisations (reprises)	0
3	Stocks et en-cours	0
198	Neutralisation des amortissements	63 290,00
45	Total des opérations pour compte de tiers	0
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	0
020	Dépenses imprévues	0
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0
	<b>TOTAL</b>	<b>7 110 082,21</b>

Dépenses de fonctionnement par chapitre :

Chapitre	Intitulé	Montant
011	Charges à caractère général	2 476 470,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	330 756,00
014	Atténuations de produits	0
015	Revenu minimum d'insertion	0
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0
017	Revenu de solidarité active	0
60	Achats et variation des stocks	0
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	212 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0
66	Charges financières	7 000,00
67	Charges exceptionnelles	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0
71	Production stockée (ou déstockage)	0
022	Dépenses imprévues	0
042	Opération d'ordre entre section (amortissement)	1 711 959,00
023	Virement à la section d'investissement	77 708,87
	<b>TOTAL</b>	<b>4 815 893,87</b>

**Recettes d'investissement par chapitre :**

Chapitre	Intitulé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	245 445,00
13	Subventions d'investissement	2 920 547,52
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 840,00
204	Subventions d'équipement versées	0
21	Immobilisations corporelles	21 330,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0
23	Immobilisations en cours	0
010	Revenu minimum d'insertion	0
018	Revenu de solidarité active	0
26	Participations et créances rattachées	0
27	Autres immobilisations financières	0
3	Stocks et en-cours	0
28	Amortissement des immobilisations	1 686 789,00
45	Opérations pour compte de tiers	0
481	Charges à rép. Sur plusieurs exercices	0
021	Virement de la section de fonctionnement	77 708,87
024	Produits des cessions d'immobilisations	0
R 001	Solde d'exécution positif reporté	2 154 421,82
ligne 1068		0
	<b>TOTAL</b>	<b>7 110 082,21</b>

**Recettes de fonctionnement par chapitre :**

Chapitre	Intitulé	Montant
013	Atténuations de charges	0
015	Revenu minimum d'insertion	0
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0
017	Revenu de solidarité active	0
60	Achats et variation des stocks	0
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	163 136,17
71	Production stockée (ou déstockage)	0
72	Travaux en régie	0
73	Impôts et taxes (sauf 731)	126 860,00
731	Impositions directes	0
74	Dotations, subventions et participations	2 401 599,18
75	Autres produits d'activités	876 962,27
76	Produits financiers	0
77	Produits exceptionnels	666 824,92
042	Opérations ordre	63 290,00
R002	Résultat reporté ou anticipé	517 221,33
	<b>TOTAL</b>	<b>4 815 893,87</b>

DIT que le Syndicat mixte procédera à l'appel de fonds auprès de ses membres pour leur contribution annuelle statutaire au fonctionnement du Syndicat, par l'émission d'un titre de recettes à la date d'exécution de la présente délibération, et selon la ventilation conforme à la clef de répartition inscrite dans les statuts du syndicat :

EPCI - périmètre 2017	contribution en fonctionnement des membres (BP 2022)
prise en compte des données actualisées INSEE	
CA ValParisis	24 078 €
CC de Carnelle Pays de France	44 589 €
CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forets	54 227 €
CC Sausseron Impressionnistes	31 159 €
CC du Haut Val d'Oise	45 957 €
CC Vexin Centre	37 497 €
CC Vexin Val de Seine	27 489 €
CA Plaine Vallée	10 444 €
CA Roissy Pays de France	10 809 €
Département du Val d'Oise VORTEX	286 250 €
Département du Val d'Oise DEBITEX	80 000 €
Total général	652 500 €

PRECISE que les recettes correspondantes seront inscrites au budget du Syndicat sur les imputations 7473//738 - Participation Département et 7475//738 - Participation Groupements de collectivités ;

CHARGE le Président et le Directeur général de Val d'Oise Numérique, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre Édouard FON





Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu le rapport n°22-019,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** l'adhésion du Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique au Coter Numérique ;

**DECIDE** de verser au Coter Numérique une cotisation annuelle ne pouvant dépasser 700 € ;

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget du Syndicat ;

**DONNE** pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.



Le Président

  
Monsieur Pierre Édouard EON



**Comité syndical du 13 avril 2022**

**DELIBERATION N° 22-020**

**Objet : Adhésion du Syndicat à l'Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE).**

Le treize avril deux mille vingt-deux à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :

- 6 AVR. 2022

Date d'affichage :

22 AVR. 2022

Acte rendu exécutoire :

22 AVR. 2022

Publication ou notification :

22 AVR. 2022

**Sont présents :**

M. Pierre-Édouard EON

Président du Syndicat Val d'Oise Numérique

Mme Christiane AKNOUCHE

Déléguée de la CC Carnelle Pays de France

**Sont en visioconférence :**

M. Julien BACHARD

Délégué du Département du Val d'Oise

M. Cédric SABOURET

Délégué du Département du Val d'Oise

M. Stanislas BARTHELEMI

Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts

M. Jean-Pierre DORE

Délégué de la CC Vexin Val de Seine

**Est excusé et suppléé :**

M. Pierre BARROS

Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE en visioconférence

**Ont donné pouvoir :**

Mme Marie-Christine CAVECCHI

Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON

M. Mickaël DECLERCK

Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. BACHARD

M. Thomas VATEL

Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. DORE

M. Olivier ANTY

Délégué de la CC Haut Val d'Oise a donné pouvoir à Mme AKNOUCHE

M. Éric BAERT

Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a donné pouvoir à M. BARTHELEMI

M. Philippe HOUDAILLE

Délégué de la CC Vexin Centre a donné pouvoir à M. BARBELANE

M. Jean-Christophe POULET

Délégué de la CA Val Parisis a donné pouvoir à M. SABOURET

**Est absent :**

M. Yves CITERNE

Délégué de la CA Plaine Vallée

Secrétaire de séance :

M. Pierre-Édouard EON

**Le Comité syndical,**

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu le rapport n°22-020,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'adhésion du Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique à l'Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE) ;

**DECIDE** de verser à l'AFIGESE une cotisation annuelle pour un montant ne pouvant dépasser 1 020 € ;

**DIT** que la cotisation est fixée à 340 € pour l'année 2022, soit la cotisation pour l'adhésion pour un agent ;

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget du Syndicat ;

**DONNE** pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Le Président**



Monsieur Pierre Édouard EON



**Comité syndical du 13 avril 2022**

**DELIBERATION N° 22-021**

**Objet : Convention avec l'organisme de formations Numéa pour la mise en œuvre d'actions de formation et d'insertion au Hub Numérique Nikola Tesla.**

Le treize avril deux mille vingt-deux à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :

- 6 AVR. 2022

Date d'affichage :

22 AVR. 2022

Acte rendu exécutoire :

22 AVR. 2022

Publication ou notification :

22 AVR. 2022

**Sont présents :**

M. Pierre-Édouard EON

Président du Syndicat Val d'Oise Numérique

Mme Christiane AKNOUCHE

Déléguée de la CC Carnelle Pays de France

**Sont en visioconférence :**

M. Julien BACHARD

Délégué du Département du Val d'Oise

M. Cédric SABOURET

Délégué du Département du Val d'Oise

M. Stanislas BARTHELEMI

Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts

M. Jean-Pierre DORE

Délégué de la CC Vexin Val de Seine

**Est excusé et suppléé :**

M. Pierre BARROS

Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE en visioconférence

**Ont donné pouvoir :**

Mme Marie-Christine CAVECCHI

Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON

M. Mickaël DECLERCK

Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. BACHARD

M. Thomas VATEL

Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. DORE

M. Olivier ANTY

Délégué de la CC Haut Val d'Oise a donné pouvoir à Mme AKNOUCHE

M. Éric BAERT

Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a donné pouvoir à M. BARTHELEMI

M. Philippe HOUDAILLE

Délégué de la CC Vexin Centre a donné pouvoir à M. BARBELANE

M. Jean-Christophe POULET

Délégué de la CA Val Parisis a donné pouvoir à M. SABOURET

**Est absent :**

M. Yves CITERNE

Délégué de la CA Plaine Vallée

Secrétaire de séance :

M. Pierre-Édouard EON

**Le Comité syndical,**

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu le rapport n°22-021,*

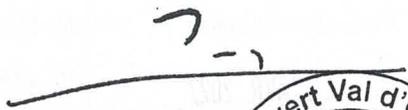
**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**APPROUVE** le projet de convention cadre de partenariat avec l'organisme de formation Numéa pour la mise en œuvre d'actions de formation au sein du Hub Numérique Nikola Tesla ;

**AUTORISE** le Président à signer ladite convention ;

**DONNE** pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Le Président**

  
**Monsieur Pierre Édouard EON**



## Comité syndical du 13 avril 2022

### DELIBERATION N° 22-022

**Objet : Convention avec l'organisme de formations Hope Formations pour la mise en œuvre d'actions de formation et d'insertion au Hub Numérique Nikola Tesla.**

Le treize avril deux mille vingt-deux à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :

- 6 AVR. 2022

Date d'affichage :

22 AVR. 2022

Acte rendu exécutoire :

22 AVR. 2022

Publication ou  
notification :

22 AVR. 2022

#### Sont présents :

M. Pierre-Édouard EON

Président du Syndicat Val d'Oise Numérique

Mme Christiane AKNOUCHE

Déléguée de la CC Carnelle Pays de France

#### Sont en visioconférence :

M. Julien BACHARD

Délégué du Département du Val d'Oise

M. Cédric SABOURET

Délégué du Département du Val d'Oise

M. Stanislas BARTHELEMI

Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts

M. Jean-Pierre DORE

Délégué de la CC Vexin Val de Seine

#### Est excusé et suppléé :

M. Pierre BARROS

Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE en visioconférence

#### Ont donné pouvoir :

Mme Marie-Christine CAVECCHI

Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON

M. Mickaël DECLERCK

Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. BACHARD

M. Thomas VATEL

Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. DORE

M. Olivier ANTY

Délégué de la CC Haut Val d'Oise a donné pouvoir à Mme AKNOUCHE

M. Éric BAERT

Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a donné pouvoir à M. BARTHELEMI

M. Philippe HOUDAILLE

Délégué de la CC Vexin Centre a donné pouvoir à M. BARBELANE

M. Jean-Christophe POULET

Délégué de la CA Val Paris a donné pouvoir à M. SABOURET

#### Est absent :

M. Yves CITERNE

Délégué de la CA Plaine Vallée

Secrétaire de séance :

M. Pierre-Édouard EON

**Le Comité syndical,**

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu le rapport n°22-022,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**APPROUVE** le projet de convention cadre de partenariat avec l'organisme de formation Hope Formations pour la mise en œuvre d'actions de formation au sein du Hub Numérique Nikola Tesla ;

**AUTORISE** le Président à signer ladite convention ;

**DONNE** pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Le Président**



Monsieur Pierre Édouard EON



**Comité syndical du 13 avril 2022**

**DELIBERATION N° 22-023**

**Objet : Soutien au Département du Val d'Oise pour l'acquisition d'équipements et de services numériques innovants dans le cadre de l'initiative "Bus départemental France Services".**

Le treize avril deux mille vingt-deux à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<b><u>Sont présents :</u></b>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
- 6 AVR. 2022	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	<b><u>Sont en visioconférence :</u></b>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
22 AVR. 2022	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<b><u>Est excusé et suppléé :</u></b>	
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE en visioconférence
	<b><u>Ont donné pouvoir :</u></b>	
Acte rendu exécutoire :	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON
22 AVR. 2022	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. BACHARD
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. DORE
	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise a donné pouvoir à Mme AKNOUCHE
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a donné pouvoir à M. BARTHELEMI
	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre a donné pouvoir à M. BARBELANE
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis a donné pouvoir à M. SABOURET
	<b><u>Est absent :</u></b>	
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	



**Le Comité syndical,**

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu le rapport n°22-023,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**APPROUVE** le projet de convention avec le Département du Val d'Oise pour l'accompagnement au développement des usages numériques ;

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention au Département du Val d'Oise plafonnée à 6 000 € et à 50% des dépenses éligibles réelles HT ;

**PRECISE** que la subvention accordée ne pourra excéder :

- 50% maximum du coût des équipements et outils numériques intégrés au projet,
- 20% maximum du coût des infrastructures concourant, le cas échéant, au bon fonctionnement desdits équipements incluant le câblage ;

**PRECISE** que le reliquat à charge du Département du Val d'Oise ne pourra être inférieur à 20% après versement de la subvention de Val d'Oise Numérique ;

**DIT** qu'une commission d'évaluation des usages sera constituée, associant l'ensemble de parties concernées par le projet dont les équipes pédagogiques de l'établissement, dans le but d'identifier les pratiques ayant permis de développer les usages numériques et de dégager d'éventuelles pistes d'amélioration ainsi qu'une étude d'impact de la mesure ;

**AUTORISE** le Président à signer ladite convention ;

**DONNE** pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre Édouard BON



## Comité syndical du 13 avril 2022

### DELIBERATION N° 22-024

**Objet : Soutien à la Commune de Parmain pour le développement d'usages numériques pédagogiques innovants.**

Le treize avril deux mille vingt-deux à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	<b>Sont présents :</b>	
- 6 AVR. 2022	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	<b>Sont en visioconférence :</b>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
22 AVR. 2022	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<b>Est excusé et suppléé :</b>	
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE en visioconférence
Acte rendu exécutoire :	<b>Ont donné pouvoir :</b>	
22 AVR. 2022	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON
	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. BACHARD
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. DORE
	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise a donné pouvoir à Mme AKNOUCHE
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a donné pouvoir à M. BARTHELEMI
	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre a donné pouvoir à M. BARBELANE
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis a donné pouvoir à M. SABOURET
	<b>Est absent :</b>	
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	



**Le Comité syndical,**

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu le rapport n° 22-024,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**APPROUVE** le projet de convention avec la Commune de Parmain pour l'accompagnement au développement des usages numériques ;

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention à la commune de Parmain plafonnée à 46 500 € ;

**PRECISE** que la subvention accordée ne pourra excéder :

- 50% maximum du coût des équipements et outils numériques intégrés au projet,
- 20% maximum du coût des infrastructures concourant, le cas échéant, au bon fonctionnement desdits équipements incluant le câblage ;

**DIT** qu'une commission d'évaluation, associant l'ensemble de parties concernées par le projet dont les équipes pédagogiques et les services de l'inspection académique, sera mise en place dans le but d'identifier les bonnes pratiques ayant permis de développer les usages numériques et d'évaluer l'intérêt des cas d'usages développés afin de dégager d'éventuelles pistes d'amélioration ;

**PRECISE** que le reliquat à charge de la Commune de Parmain ne pourra être inférieur à 20% après versement de la subvention de Val d'Oise Numérique ;

**AUTORISE** le Président à signer ladite convention ;

**DONNE** pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.



Le Président

Monsieur Pierre Édouard Ollivier





Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu le rapport n°22-025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

**AUTORISE** la cession à titre gratuit à la Commune de Villiers-le-Bel d'une Bulle musicale et de ses trois kits pédagogiques achetés en 2020 représentant une valeur nette comptable de 21 330 euros après amortissements 2021 ;

**ACTE** la neutralisation des charges d'amortissements de la Bulle musicale et de ses trois kits pédagogiques cédés à la Commune de Villiers-le-Bel à titre gratuit pour une valeur de 2 370 euros inscrite au BP 2022 ;

**PRECISE** que cette rétrocession sera formalisée par la signature d'un procès-verbal de remise du bien entre le Syndicat mixte Val d'Oise Numérique et la Commune de Villiers-le-Bel dans lequel sera notamment précisé la valeur comptable nette hors taxe de la Bulle musicale, le jour de la cession ; les spécifications et recommandations du fabricant seront annexées à ce procès-verbal ;

**DONNE** pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre Édouard EON

